



Hôtel de Ville, Mairie de quartier de Gassicourt,  
Mairie de Quartier du Val Fourré

NEWS

# PROCHAINES ÉLECTIONS : TOUT SAVOIR !

Inscription sur les listes électorales / Vote par procuration / Transport

Retrouvez toutes les informations pour pouvoir voter !

Publié le 01 juin 2022

## PROCHAINES ÉCHÉANCES

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : 12 ET 19 JUIN 2022

#### Dates limites d'inscriptions sur les listes électorales :

- En ligne **jusqu'au 4 mai 2022** sur le site [Service Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)
  
- **Jusqu'au 6 mai :**
  - Dans vos **mairies** après y avoir rempli puis déposé ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) accompagné des pièces justificatives\*.
  - Après avoir rempli puis transmis ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) , accompagné des pièces justificatives\* , par courrier à vos **mairies** (le cachet de la poste faisant foi).
  - Après avoir rempli puis transmis ce [formulaire Cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) , accompagné des pièces justificatives\* , par courrier à votre **consulat** (le cachet de la poste faisant foi).

**\*Consultez la liste des pièces justificatives dans l'onglet**

**[inscription Liste électorale](#)**

**en suivant ce lien.**



Pour être électeur et pouvoir participer aux votes lors d'élections, il faut :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin
- avoir la nationalité française
- ne pas avoir été déchu de ses droits civils et politiques

Seules les personnes se trouvant dans une

[situation particulière](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964883/) ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000032964883/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964883/))

ont un **délai supplémentaire**.

**+ d'infos en vidéo se suivant ce lien** (<https://www.facebook.com/watch/?v=340155037875200>)

## VOTE PAR PROCURATION

**Procurations de vote** : ce qui change à compter de **janvier 2022** | Tous les renseignements en suivant

[ce lien](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022) (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022>)

Pour faire enregistrer une procuration, le mandant doit se présenter, en personne, auprès du Commissariat de Police ou du Tribunal d'Instance :

### **Commissariat de police**

43, rue Pierre-Sémard / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 94 82 10

Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h30

### **Tribunal de proximité (anciennement Tribunal d'instance)**

20, avenue de la République / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 98 14 00

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h45

*Permanences exceptionnelles :*

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, de 9h à 20h | Samedi 2 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi 5 avril, de 9h à 20h | Mercredi 6 avril, de 9h à 20h | Jeudi 7 avril, de 9h à 12h

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/prochaines-elections-tout-savoir-1382?>

Mercredi 13 avril, de 9h à 18h | Samedi 16 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi 20 avril, de 9h à 20h | Jeudi 21 avril, de 9h à 20h

## POSSIBILITÉ DE TRANSPORT PAR LA VILLE

---

Si vous souhaitez être transporté(e) vers votre bureau de vote, merci de contacter le service Élections au **01 34 78 80 96** ou **01 34 78 80 82**.

## DEVENEZ ASSESSEURS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS

---

La Ville de Mantes-la-Jolie lance un appel à candidature, auprès des électeurs inscrits sur ses listes électorales, pour devenir assesseur bénévole.

### Les missions ?

- Contrôler et faire signer la liste d'émargement
- Apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin
- Suppléer ou assister le président pour le contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne

**Inscrivez-vous dès maintenant par mail à**

[serviceelections@manteslajolie.fr](mailto:serviceelections@manteslajolie.fr)





GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Pourquoi voter ?

**Premièrement, le droit de vote est le résultat de grandes luttes sociales.**

Depuis quand peut-on voter en France ?

Le droit de vote pour tous les hommes de plus de 21 ans a été instauré en 1848.

Mais il faudra attendre 1944 pour que les femmes puissent aussi voter !

**Deuxièmement, voter, c'est participer à la vie démocratique.**

Et si on ne veut pas voter ?

C'est un choix. En France, le vote n'est pas obligatoire.

Mais voter permet...

- d'exprimer nos convictions
- de garantir nos droits
- de préserver la démocratie
- d'être associés aux mesures qui nous concernent

**Troisièmement, le vote permet de s'exprimer par l'intermédiaire de représentants élus.**

Par exemple, aux élections législatives, je vote pour un député.

Une fois élu, il est le représentant de la Nation à l'Assemblée nationale.

## Pour résumer

Voter permet de participer au choix des règles de vie de la société française, donc il est important de faire valoir ce droit !

Les 12 et 19 Juin  
**Allons Voter!**

Pour plus d'informations : [elections.interieur.gouv.fr](http://elections.interieur.gouv.fr)